

Règlement

PRIX DES MEILLEURS STAGES DE FIN D'ÉTUDES DE LA FONDATION MINES-TÉLÉCOM Année 2024

1) Introduction

La Fondation Mines-Télécom encourage le rapprochement des élèves avec le monde de l'entreprise. Les Prix des Meilleurs stages s'inscrivent dans cet objectif, en récompensant l'excellence des stages de fin d'études et l'implication des élèves dans l'entreprise.

La Fondation Mines-Télécom récompense les meilleurs stages de fin d'études réalisés durant l'année scolaire 2023-2024. L'organisation de ce Prix est décidée par le Comité d'Orientation Stratégique (COS) de la Fondation et placée sous la responsabilité du Président de la Fondation.

Les partenaires entreprises des Prix des Meilleurs Stages sont les partenaires programmes de la Fondation Mines-Télécom, à savoir : BNP Paribas, Orange, Dassault Systèmes, et Streamwide.

Calendrier

Étapes	Dates
Ouverture du concours des Prix des meilleurs stages	20 juillet 2024
Présélection des dossiers de candidature par les écoles	juillet-novembre 2024
Date limite de remise des dossiers de candidature par les écoles à la Fondation Mines-Télécom	22 novembre 2025 – 17h00
Désignation des candidats et candidates nominés	Semaine du 20 janvier 2025
Date limite de remise des vidéos par les nominés	11 avril 2025 – 17h00
Cérémonie de remise des Prix de la Fondation Mines-Télécom	2 ^e trimestre 2025

2) Dotation des Prix

Les Prix des meilleurs stages sont dotés d'un montant proposé par le COS et validé par le Conseil d'Administration. Le jury est souverain dans la répartition de la dotation globale entre un ou plusieurs lauréats sans limitation de nombre. Chaque lauréat peut recevoir individuellement au plus 3 000 €, sauf cas très exceptionnel.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix, s'il estime que les candidatures nominées ne sont pas à la hauteur des attentes.

Le jury se réserve le droit d'attribuer ou non des prix ex aequo.

Le jury se réserve le droit de transférer tout ou partie de la dotation des Prix des meilleurs stages à la dotation des Prix des meilleurs apprentissages et à la dotation des Prix des meilleures thèses.

3) Eligibilité des candidatures

Peuvent concourir aux Prix : les élèves ayant suivi un cursus en formation initiale dans l'une des écoles intégrées de l'Institut Mines-Télécom (IMT Atlantique, IMT Nord Europe, IMT Mines Albi, IMT Mines Alès, Institut Mines-Télécom Business School, Mines Saint-Etienne, Télécom SudParis, Télécom Paris, Eurecom).

Les élèves étant en reconversion professionnelle ne peuvent pas concourir.

Les stages effectués par un élève ayant déjà exercé une activité professionnelle d'une durée supérieure à un an (hors période de stage) ne sont pas éligibles.

Les élèves ayant suivi une filière de formation en apprentissage au sein d'une des écoles éligibles pour l'obtention de leur diplôme dans le cadre d'un cursus en formation initiale sont invités à concourir aux Prix des Meilleurs Apprentissages de la Fondation Mines-Télécom (Cf. Règlement des Prix des Meilleurs Apprentissages).

Thématiques des stages

Les sujets de stages candidats aux Prix doivent s'inscrire dans le périmètre thématique de la Fondation Mines-Télécom, à savoir le soutien à des programmes et projets en formation, recherche, innovation et prospective concrets et transformatifs à **fort impact technologique et sociétal, autour du numérique, de l'énergie, de l'Industrie du futur et de l'environnement.**

Le jury est souverain pour décider de l'éligibilité d'un stage au regard de ce critère.

Les stages dans les laboratoires de recherche d'institutions académiques sont éligibles **si les travaux réalisés comportent un potentiel de valorisation industrielle avéré ou si la mission a été conduite en collaboration avec une entreprise.**

4) Présélection des candidatures

Un correspondant de la Fondation Mines-Télécom, chargé d'organiser la présélection des candidatures, est désigné dans chaque école. Ce correspondant se charge de transmettre **à la**

Fondation pour le 22 novembre 2024 au plus tard, les dossiers de candidature présélectionnés (en version électronique pdf).

Les critères de présélection sont laissés à la libre appréciation des écoles au regard des critères de sélection du règlement (Cf. Article 7).

Les écoles concernées transmettent **au plus 3 dossiers de candidature** présélectionnés par leurs soins.

5) Jury

Le jury est composé de représentants des partenaires Fondateurs de la Fondation Mines-Télécom (BNP Paribas, Orange) et présidé par le Président de la Fondation Mines-Télécom ou son représentant. La Directrice déléguée de la Fondation Mines-Télécom ainsi qu'un représentant de la Direction Générale de l'IMT et de chacune des écoles participantes siègent par ailleurs au jury à titre consultatif.

Seuls les représentants des partenaires Fondateurs de la Fondation Mines-Télécom participent à la sélection finale.

6) Dossier de candidature

Les dossiers de candidature **doivent être transmis complets** (rapport pour le jury, lettres de recommandation, évaluations, rapport de stage, etc.) dans les délais prévus.

Tous les dossiers incomplets ou transmis hors délais ne seront pas examinés par le jury.

Les dossiers de candidature sont obligatoirement composés des pièces suivantes :

- a) **Un Curriculum Vitae (CV) d'une page** mentionnant les formations suivies et les expériences professionnelles réalisées par le candidat ainsi que ses **coordonnées complètes** (e-mail personnel, e-mail professionnel et numéro de téléphone portable).
- b) **Deux lettres de recommandation** établies par l'encadrant académique et par l'encadrant industriel indiquant en quoi le stage est remarquable.
- c) **Une copie de l'évaluation du stage** mentionnant notamment la note de soutenance illustrant la capacité du candidat à exposer ses travaux à l'oral.
- d) **Un rapport pour le jury de 10 pages maximum** destiné à présenter, au jury de la Fondation, le travail ou les travaux effectués lors du stage.

Le rapport pour le jury de la Fondation Mines-Télécom fera apparaître :

- **L'exposé du ou des problème(s)** dans sa généralité en précisant bien l'objectif du stage ;
- **Le contexte et l'environnement** en citant les travaux précédents déjà effectués dans l'entreprise et en précisant la nature individuelle ou collective des travaux réalisés au cours du stage ;
- **La méthodologie** mise en œuvre pour exécuter les travaux objets du stage ;

- **Les difficultés** rencontrées et **les solutions** apportées (ou les propositions de solutions suggérées) ;
- **Les résultats obtenus**, leur intérêt, soit pour l'entreprise, soit dans un cadre plus général ainsi que les **développements futurs envisageables** ou **les perspectives de valorisation** à partir de ces résultats ;
- Les compétences acquises lors d'une expérience à l'international seront mentionnées, le cas échéant ;
- **Des éléments d'analyse sur l'impact économique / commercial de la mission réalisée** : impact sur le chiffre d'affaires, contribution à la marge ou à la « valeur client », amélioration de la productivité, valorisation de la propriété intellectuelle, etc. (**chapitre obligatoire**) ;
- **L'environnement humain et managérial** (marketing, travail en équipe, perception du monde industriel, analyse du marché, apport personnel aux missions de l'entreprise, analyse de l'usage du numérique dans l'entreprise...).

L'ordre dans lequel ces différents points sont abordés **est indifférent**.

En conclusion, le candidat portera **une appréciation sur les apports du stage** qu'il a effectué dans l'entreprise.

Attention : Ce document qui constitue l'élément principal de l'évaluation, ne doit pas se limiter à présenter un simple résumé du rapport de stage, mais il vise à permettre au jury de situer **l'action du candidat dans l'environnement de l'entreprise ou du laboratoire** où il a effectué son stage, de bien comprendre les tâches qui lui ont été confiées et d'apprécier la valeur ajoutée par le candidat dans leur accomplissement. Les aspects concernant l'impact économique de la mission seront regardés avec la plus grande attention.

e) Le **rapport de stage** en version électronique sera aussi joint au dossier et pourra constituer un élément d'information complémentaire pour le jury.

f) Utilisation de l'anglais dans les dossiers de candidature

Les stages réalisés en anglais sont éligibles pour les Prix. Les rapports pour le jury peuvent être rédigés soit en anglais, soit en français.

Les candidats nommés peuvent s'exprimer soit en français, soit en anglais pour la présentation de leurs travaux sur le témoignage vidéo (Cf. Article 7).

Cas spécifiques :

Les correspondants des écoles sont invités à faire part des demandes spécifiques concernant les élèves en situation de handicap qui ne pourraient remplir les conditions ci-dessus.

7) Processus et modalités de sélection :

Le processus de sélection se déroule en deux phases :

7.1 : Sélection des candidats nommés sur dossier :

Les Prix de la Fondation Mines-Télécom ont pour objectif de distinguer des missions en entreprise effectuées dans le cadre de stages de fin d'études valorisant l'ensemble des dimensions des métiers d'ingénieur et de manager à savoir : mobilisation de compétences scientifiques de pointe, aptitude au management et à la conduite de projets, aptitudes relationnelles et organisationnelles, esprit d'initiative, ouverture internationale, etc.

L'objectif vise aussi à évaluer l'aptitude à l'écrit du candidat, notamment sa capacité d'analyse et de synthèse. **Une attention particulière sera portée à la qualité rédactionnelle du rapport.**

Ces différentes dimensions constituent un ensemble d'appréciations positives sans que les candidatures aient à les satisfaire toutes et au même niveau.

Au plus 10 candidats pourront être nominés par le jury.

7.2 : Sélection finale des lauréats

Afin de permettre au jury d'évaluer leur capacité de présentation orale en vue de la sélection finale, il sera demandé à chaque personne nominée à l'issue de la sélection sur dossier, de fournir un témoignage vidéo de 2 à 3 minutes maximum sans accélérateur de voix où il ou elle exposera synthétiquement sa mission en entreprise. L'exposé oral mettra en avant non seulement le contenu technique/scientifique/managérial du stage, mais aussi l'expérience humaine que le candidat a retenue.

Ce témoignage centré sur une prise de parole du candidat devant la caméra pourra être illustré par des animations sonores et/ou iconographiques, l'objectif étant d'évaluer l'aptitude du candidat à communiquer à l'oral sur son stage de fin d'études.

Les candidats et candidates ont la possibilité de se faire accompagner par des tiers pour réaliser la vidéo.

Les candidats et candidates seront prévenus, s'ils sont nominés, dans le courant de **la semaine du 20 janvier 2025**. Le témoignage vidéo devra être remis au plus tard le **11 avril 2025**.

Le jury se réserve le droit de sélectionner ou non les lauréats parmi les nominés sur la base des vidéos fournies et du dossier de candidature.

8) Critères de sélection

Les candidats et candidates nominés sont sélectionnés sur la qualité du rapport au jury (Cf. Article 6) permettant au candidat et candidate de synthétiser de manière efficace sa mission et d'en exposer la valeur ajoutée, de situer ses travaux dans l'environnement de l'entreprise et d'analyser l'impact socioéconomique de son stage, sur les lettres de recommandation et les évaluations fournies par les encadrants.

Le rapport de stage constituera un élément d'information complémentaire, le cas échéant, pour confirmer une évaluation.

Les lauréats sont distingués d'après la qualité de leur témoignage vidéo tel que précisé au point 7.2 et du dossier de candidature.

9) Confidentialité des rapports de stage

Les membres du jury agissent dans le respect de l'article 5 de la Charte de fonctionnement de la Fondation Mines-Télécom soumettant les partenaires donateurs de la Fondation à une obligation de confidentialité concernant les projets qui leur sont soumis.

Tous les documents transmis par les candidats sont détruits par la Fondation Mines-Télécom, à l'issue de la réunion du jury. La Fondation Mines-Télécom garde toutefois un exemplaire de chaque texte complémentaire ainsi qu'un exemplaire des rapports de stage primés.

10) Remise des prix

La cérémonie de remise du prix se déroulera au 2^e trimestre 2025 (date à préciser) soit en présentiel si les conditions sanitaires le permettent, soit à distance via un dispositif de visioconférence en direct ou en différé.

Les résultats seront proclamés et les prix remis lors de la cérémonie en présentiel.

Tous les candidats et candidates nominés sont donc appelés à être présents en personne lors de la cérémonie en présentiel. En cas d'impossibilité majeure, les candidats et candidates nominés devront impérativement mandater un représentant pouvant recevoir leur éventuel prix.

En cas de cérémonie à distance, les candidats et candidates lauréats d'un prix seront sollicités pour participer à une séance de tournage vidéo, soit sur un plateau TV, soit via un dispositif de visioconférence. Les prix seront envoyés aux lauréats par voie postale avec accusé réception.

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par la Fondation Mines-Télécom.

Les vidéos de tous les candidats lauréats et nominés peuvent être valorisées. En conséquence, l'acceptation du présent règlement par les candidats autorise la diffusion des vidéos fournies sur tout support de communication de l'Institut Mines-Télécom et de la Fondation Mines-Télécom.

11) Consentement à la prise de vue

Les participants au Prix des meilleurs stages, en acceptant le présent règlement, autorisent l'Institut Mines-Télécom (IMT), la Fondation Mines-Télécom et les écoles de l'IMT à utiliser leur image sur leurs supports de communication (supports écrits – plaquettes, panneaux, affiche, articles de presse – supports audiovisuels et électroniques – sites Internet). Ces utilisations seront exclusivement faites dans un but non lucratif et à vocation de formation et/ou d'information. Il est également interdit expressément de procéder à une exploitation de ces images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des participants.

12) Autre disposition

Le présent règlement des Prix de la Fondation Mines-Télécom est disponible au siège de la Fondation Mines-Télécom. Son contenu ne peut en être modifié que par le Comité d'Orientation Stratégique, au plus tard 3 mois avant la date limite d'envoi des dossiers de candidature à la Fondation.
